

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

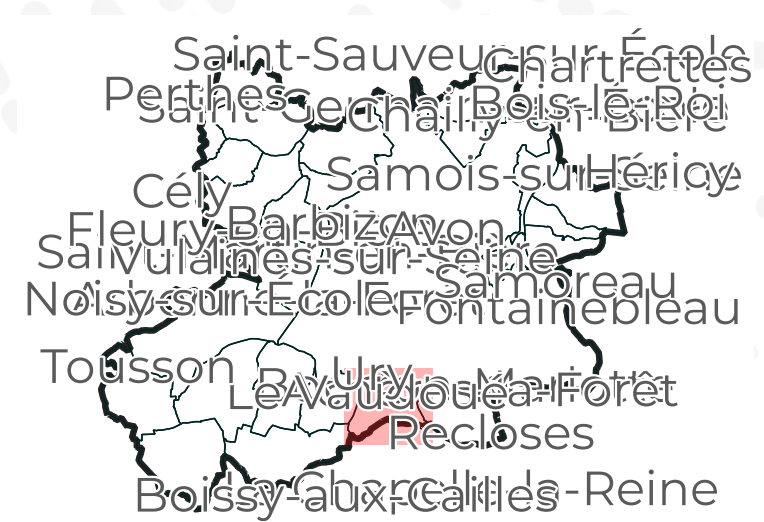
Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Recloses

ANNEXES

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5 022

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- ▭ Limite de la CAPF
- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelles
- ▭ Bâtiments

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



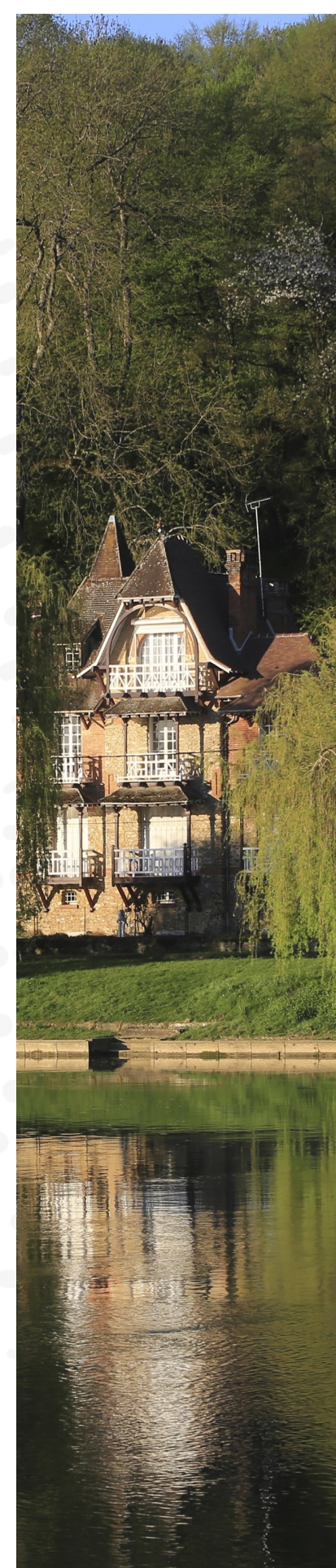
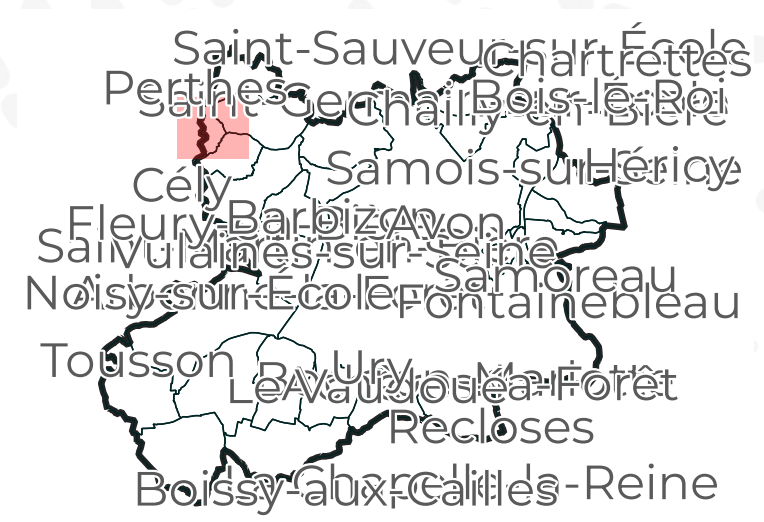
Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Saint-Germain-sur-École

ANNEXES
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4 047

Version du 05-06-2024

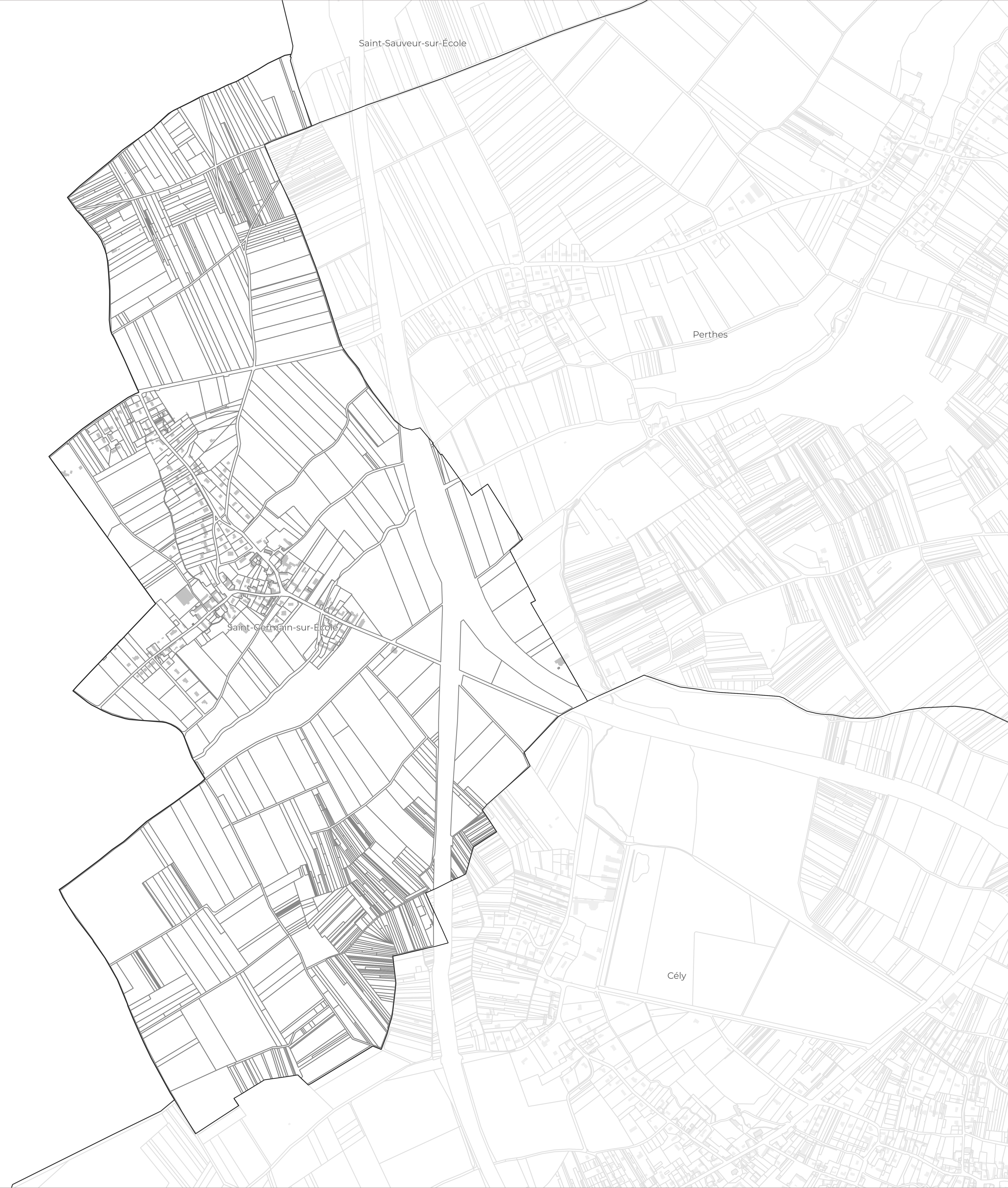


Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP ARI à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



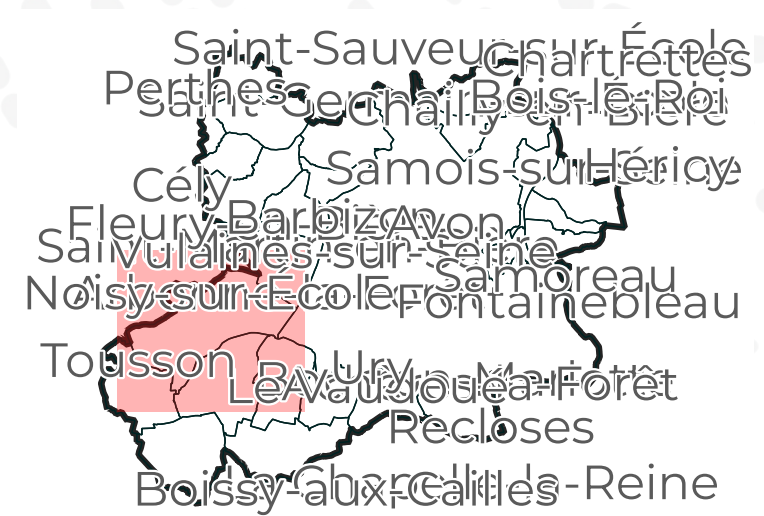
Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Noisy-sur-École

ANNEXES
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:10 619

Version du 05-06-2024



Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP ARI à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire

